

## DE QUOI PARLE T-ON ?

### LE SITE CLASSÉ :

c'est le cœur patrimonial du Grand Site. Ce paysage remarquable a été reconnu comme exceptionnel au niveau national, il est ainsi protégé depuis janvier 2016 : toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé est soumise à autorisation.

### LE GRAND SITE :

c'est le périmètre sur lequel a été élaboré et où se met en oeuvre le projet de préservation, gestion et mise en valeur.

### L'OPÉRATION GRAND SITE :

c'est la démarche lancée par l'État pour répondre aux enjeux sur le territoire concerné. Elle permet d'élaborer et de mettre en oeuvre un projet concerté de préservation, de gestion et de mise en valeur tant des paysages et du cadre de vie des habitants, que de l'accueil des visiteurs sur le Grand Site.

### LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE :

le label Grand Site de France a été créé par l'État pour distinguer la qualité de la gestion sur le Grand Site. L'attribution de ce label est subordonnée à la mise en oeuvre du projet et du programme de l'OGS.



## L'ANIMATION DE LA DÉMARCHE

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site pour le compte et avec le soutien des communes concernées, de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et du Conseil départemental de l'Hérault

### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

**Sylvain BRISA**

Chargé de mission Opération Grand Site  
Tél : 06 31 43 83 08 - [sylvain.brisa@payshlv.com](mailto:sylvain.brisa@payshlv.com)  
1 rue de la Voie Ferrée 34360 SAINT-CHINIAN



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

# OPÉRATION GRAND SITE

CITÉ DE MINERVE,  
GORGES DE LA CESTE ET DU BRIAN



« Révéler le Grand Site... »





## L'OGS C'EST QUOI ?

C'est la mise en oeuvre d'un projet et d'un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnu nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

### OBJECTIFS :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle,
- Améliorer la qualité de la visite,
- Favoriser le développement économique local, et durable.

### L'ESPRIT DES LIEUX :

La cité de Minerve sur son éperon rocheux à la confluence de la Cesse et du Brian, des paysages de causses arides entaillés par des gorges profondes où alternent vigne, garrigue et petit patrimoine.

### DONNÉES CLÉS :

- Un site classé de 2 848 ha
- Un Grand Site de 14 000 ha
- 2 600 hab / 200 000 visiteurs
- 7 communes : Azillanet, Cesseroas, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux
- 1 Communauté de Communes du Minervoias au Caroux
- 1 Parc naturel régional du Haut-Languedoc

## LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ



**2009 :**  
Demande d'OGS  
par la commune de Minerve

**2015 :**  
Lancement officiel  
de l'OGS par l'État

**2018 :**  
Validation du projet et du  
programme OGS (niveau local...)

**2020 :**  
Approbation du projet et du programme OGS en  
Commission Supérieure des Sites (niveau national...)

Mise en oeuvre du projet  
et du programme OGS

Vers le label  
Grand Site de France